

de 1608. A sa mort, tous ses biens passèrent à son fils Antoine de La Mure, qu'il avait eu de Jeanne Presles (1).

II. — Antoine de la Mure, seigneur de Rilly, fut l'un des fondateurs du couvent des Minimes de Roanne (2).

En 1625, il acheta des consuls et habitants de Villereest le droit, « de pontonage, port et passage sur la rivière de Loire, audit Villereest ».

Voici un extrait de cette pièce curieuse :

« Nous Jacques Paillard d'Urfé, seigneur de Saint-Just-en-Chevalet, La Bastie, etc., bailly de Forest, à tous présents et advenir, scavoir faisons que par devant le tabellion royal soubsigné, présents les témoins après nommés, furent constitués en personnes vénérables Messires Guy Gonnet et Noël Eymonet, curés de Villereest et Saint-Sulpice, en qualité de procureurs spéciaux, des consuls, manans et habitants des dictes paroisses, fondés de procuration spéciale aux fins ci-après escriptes... lesquels ont vendu, cédé, quitté, et remis à noble Antoine de La Mure, sieur de Rilly, présent et acceptant... à savoir les port, passage et pontenage dudict Villereest, à eulx appartenant sur la rivière de la Loire... avec les bateaux cordes et aultres outils dudict port, avec une loge couverte à tuiles creuses, un chenevier y joignant, contenant deux coupées avec le rivage proche le port, jouxte le chemin dudict Villereest à la rivière de bise, ladicte rivière de matin, les vignes de Claude Reygnard du soir et midy, plus un pascage, bruyères et hermes infructueux, de la con-

---

(1) De ce mariage il avait eu aussi trois filles : Anne de La Mure, mariée à Antoine Morestin ; Jeanne et Thomire qui embrassèrent la vie religieuse.

(2) Dans un acte de 1670, il est qualifié seigneur de Rilly, Changy, de Chenevres et des Escherelles.